

Payer seul isolation combles en copropriété

Par **hb77**, le **17/05/2019** à **09:30**

Bonjour

mon appartement est situé au dernier étage d'une petite copropriété. Les combles sont des parties communes accessibles par une trappe dans la cage d'escalier. La copropriété a beaucoup de dépenses pour des travaux actuellement. Aussi aimerais-je déposer à mes frais (marre des grosses factures de chauffage électrique..) des rouleaux de laine de roche (25m²). En ai-je le droit?

si je le fais sans demander l'autorisation au syndic puis-je avoir des ennuis (même si cela semblerait aberrant..)

Par **santaklaus**, le **17/05/2019** à **18:22**

Bonjour,

S'agissant d'une partie commune, il vous faut l'autorisation de l'AG et de préciser dans une résolution à présenter avec devis à l'appui que vous prenez en charge lesdits travaux.

SK